

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020**

Dans l'Arrêté numéro 2020-029 de M<sup>me</sup> Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, émis le 26 avril 2020, il est prévu que les élus sont autorisés à participer aux séances du conseil par tout moyen de communication et que l'enregistrement des délibérations de cette séance doit être publié dès que possible après celle-ci. L'enregistrement audio des séances du conseil, actuellement tenues par visioconférence, est publié sur le site Internet de la Ville.

Comme les citoyens ne peuvent assister actuellement aux séances du conseil ni intervenir à la période de questions, ils sont invités à transmettre leurs questions de la manière indiquée sur le site Internet de la Ville ([www.lapocatiere.ca](http://www.lapocatiere.ca)).

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue par visioconférence, le lundi 6 juillet 2020, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé  
M<sup>me</sup> Lise Bellefeuille  
M. Mario Guignard  
M. Simon Fissette  
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

**Moment de réflexion**

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consœur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

**Adoption de l'ordre du jour**

**156-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, après avoir ajouté le point suivant à Autres sujets, savoir : Incendie de tourbe à Rivière-Ouelle - Remerciements.

**Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 15 juin 2020**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**157-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2020.

**Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements**

**158-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 3 au 30 juin 2020, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 30 juin 2020 ainsi qu'au journal des salaires du mois de juin 2020, le tout totalisant une somme de 519 275,08 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 2 900 139,02 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Rapport financier et rapport du vérificateur externe – Dépôt**

Conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, dépose devant ce conseil le rapport financier consolidé de la Ville de La Pocatière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, ainsi que le rapport du vérificateur pour la même période. Un avis public de ce dépôt a été publié le 25 juin dernier. Copie de ces rapports sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, tel que prévu à l'article 105.2 de la Loi sur les cités et villes.

### **Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe**

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Sylvain Hudon, maire, procède à la lecture et au dépôt de son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe. Une copie de ce rapport sera transmise à toutes les adresses postales du territoire de la Ville de La Pocatière et sera disponible au greffe pour toute personne intéressée.

### **Avis de motion et dépôt de projet - Règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille dépose séance tenante le projet de règlement numéro 7-2020. Des copies de ce projet de règlement seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Lise Bellefeuille, conseillère

### **Entretien du Centre Bombardier - Attribution de contrat - Modification de la résolution numéro 96-2020**

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission indiqué à cette résolution est erroné;

**159-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE REMPLACER le second paragraphe de la résolution numéro 96-2020, adoptée le 6 avril dernier, par le suivant :

« DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense correspondant aux sommes indiquées au bordereau de soumission, soit un montant total approximatif de 1 057 306,40 \$ (compte

tenu que la dépense peut varier si la Ville confie ou non à l'adjudicataire des travaux à taux horaire prévus au devis, et ce, en fonction des heures réellement effectuées), toutes taxes en sus; ».

### **Entretien du Centre Bombardier - Entrée en vigueur du contrat - Acceptation de l'offre de Sogep**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 96-2020, adoptée lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020, la Ville attribuait à Sogep inc. le contrat relatif à l'entretien du Centre Bombardier;

CONSIDÉRANT que cette résolution a servi d'avis à Sogep inc. que la Ville se prévalait de la clause de Force majeure (article 27 du devis de l'appel d'offres), pour suspendre l'entrée en vigueur du contrat ainsi octroyé;

CONSIDÉRANT que Sogep inc. a déposé une proposition relative au démarrage de ses activités au Centre Bombardier à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, à un taux réduit;

CONSIDÉRANT la recommandation de M<sup>me</sup> Anny Morin et de M. Cédric Gagnon, énoncée dans une fiche synthèse datée du 10 juin 2020;

**160-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière avise Sogep inc. de la fin de la suspension pour force majeure du contrat attribué aux termes de la résolution numéro 96-2020, et ce, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> juillet 2020, et que la Ville accepte, à cet effet, la proposition de services de Sogep inc. telle que formulée dans une lettre datée du 20 mai 2020;

QUE la durée initiale dudit contrat, de deux ans, soit prorogée en conséquence jusqu'au 30 juin 2022;

QUE M<sup>me</sup> Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

### **Travaux de réfection d'une partie de la route Daniel - Réception provisoire des travaux et libération partielle de la retenue**

CONFORMÉMENT à la recommandation de M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, en date du 2 juillet 2020;

**161-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE RECEVOIR provisoirement les travaux de réfection d'une partie de la route Daniel, réalisés par BML, division de Sintra inc., et d'acquitter la facture numéro 1873435, au montant de 96 370, 83 \$, toutes taxes en sus;

D'AUTORISER la libération partielle de la retenue contractuelle dans ce dossier, soit un montant de 5 353,94 \$, toutes taxes en sus. La balance de la retenue contractuelle, soit un montant de 5 353,93 \$, toutes taxes en sus, sera versée à l'entrepreneur à la réception définitive des travaux;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

### **Soutien informatique - Offre de service**

**162-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la proposition d'Informatique IDC, de La Pocatière, datée du 10 juin 2020, portant le numéro 045521, relativement au forfait de support technique Argent, pour une banque de 100 heures;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 7 000 \$ toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Acquisition d'ordinateurs**

**163-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la proposition d'Informatique IDC, de La Pocatière, datée du 15 juin 2020, portant le numéro 043927, relative à l'acquisition d'ordinateurs neufs et reconditionnés, et de divers accessoires, pour compléter la migration à Windows 10;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense approximative de 10 500 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Migration vers Microsoft 365 - Proposition d'Informatique IDC**

**164-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la proposition d'Informatique IDC, de La Pocatière, datée du 10 juin 2020, portant le numéro 045484, relative à la migration de tous les postes informatiques de la Ville à Microsoft 365;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense 3 801 \$, toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **Migration vers Microsoft Exchange Online - Proposition d'Informatique IDC**

**165-2020**     **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la proposition d'Informatique IDC, de La Pocatière, datée du 12 juin 2020, portant le numéro 045409, relative à la migration de tous les postes informatiques de la Ville à Microsoft Exchange online;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 4 931,95 \$, toutes taxes en sus, en plus des frais récurrents annuels de licences;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **Circuit Fil Rouge La Pocatière - Entente avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a décidé de mettre en place sur son territoire un Circuit Fil rouge qui se situe dans la suite du Parcours Fil rouge implanté par et dans les municipalités de Saint-Pacôme et de Rivière-Ouelle, composé de sept panneaux qui sont localisés à divers endroits sur le territoire, constituant une promenade urbaine agréementée par la Balado-découverte;

CONSIDÉRANT que le panneau numéro 3 du Circuit Fil rouge La Pocatière porte sur l'implantation, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de la première école permanente d'agriculture de langue française au Canada, ainsi que sur la ferme modèle Lapokita;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour préciser les engagements des parties en lien avec les droits consentis à la Ville;

**166-2020**     **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée, l'entente à intervenir entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Ville de La Pocatière relativement au prêt à usage consenti à titre gratuit par ledit ministère aux fins de l'installation du panneau numéro 3 du Circuit Fil Rouge La Pocatière. Ladite entente prévoit également le droit pour la Ville d'aménager, à proximité dudit panneau, une aire de repos (pavé au sol, banc, poubelle et poteau pour les cartes du Circuit) et confirme un droit de passage personnel pour les personnes faisant le tour du Circuit et voulant avoir accès à ce panneau. Cette entente est pour une durée de dix (10) ans, à compter rétroactivement du 6 juillet 2017;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

## **Ancien aréna - Utilisation de locaux par le Club baseball senior La Pocatière – Protocole d'entente**

**167-2020**     **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente aux termes duquel la Ville de La Pocatière s'engage à permettre au Club baseball senior La Pocatière l'utilisation de locaux dans l'ancien aréna, pour la période du 22 juin 2020 au 22 août 2020. Le protocole prévoit également le versement au Club d'une commandite de 800 \$ en échange de visibilité pour le logo de la Ville, ainsi que d'un soutien financier additionnel de 500 \$ pour compenser un peu les impacts de la pandémie de COVID-19 sur les activités de financement du Club;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Intersection de la route 132, de la 2<sup>e</sup> rue Guimond et de la route du Quai - Voie cyclable de la route du Quai - Demandes au ministère des Transports du Québec**

**168-2020**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière demande au ministère des Transports du Québec de procéder à une étude de circulation et de sécurité pour, au vu des résultats de celle-ci, en venir à revoir la configuration de l'intersection de la route 132, de la 2<sup>e</sup> rue Guimond et de la route du Quai et à réévaluer l'aménagement de la voie cyclable longeant la route du Quai.

### **Direction générale de la Ville de La Pocatière - Confirmation en poste**

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de M. Cédric Gagnon prévoyait une période de probation de neuf mois à compter du 30 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a procédé à une évaluation du rendement avant le 29 juin dernier, soit la date de la fin de la période de probation;

CONFORMÉMENT aux recommandations du comité des ressources humaines,

**169-2020**      **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE CONFIRMER M. Cédric Gagnon dans ses fonctions de directeur général de la Ville de La Pocatière, et ce, pour la durée prévue au contrat de travail signé le 12 juillet 2019, et qu'à ce titre le salaire annuel de M. Gagnon soit augmenté de 2 500 \$ à compter du 30 juin 2020, et qu'il ait droit aux assurances collectives de la Ville à compter de la même date;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Audrey Gamache, conseillère aux Ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **Cégep de La Pocatière - Demande au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Résolution d'appui**

**170-2020**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie le Cégep de La Pocatière dans ses démarches pour l'obtention d'une aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, et ce, en vue de la réalisation de deux projets, soit celui de la réfection du plancher du gymnase et celui de la rénovation de la piscine;

QUE M. le maire Sylvain Hudon soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

## **Chantiers de construction - Frais supplémentaires liés à la Covid-19**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-182 adoptée le 2 juin 2020 par le conseil de la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska;

**171-2020**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska dans sa démarche auprès des gouvernements fédéral et provincial afin qu'un soutien financier particulier soit accordé à cette municipalité pour compenser les frais supplémentaires qu'elle doit assumer pour les chantiers de construction attribués en 2020 à cause des mesures sanitaires que les entrepreneurs doivent mettre en place pour répondre aux exigences des gouvernements et de la Santé publique, frais qui ne pouvaient être connus au moment de l'octroi des contrats.

## **Autres sujets**

### **Incendie de tourbe à Rivière-Ouelle - Remerciements**

CONSIDÉRANT qu'un violent incendie de tourbe s'est déclaré aux Tourbières Lambert, à Rivière-Ouelle, le 19 juin dernier;

CONSIDÉRANT que cet incendie a forcé la municipalité de Rivière-Ouelle à décréter l'état d'urgence sur son territoire jusqu'au 2 juillet dernier;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rivière-Ouelle a pu compter sur la collaboration de la Municipalité régionale de comté de Kamouraska et d'autres municipalités pour la soutenir dans son action face à ce sinistre;

CONSIDÉRANT que cet événement a nécessité l'intervention de pompiers locaux et de l'extérieur, d'agriculteurs de la région, et de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), lesquels se sont tous rapidement mobilisés et se sont impliqués complètement dans ce combat de tous les instants;

CONSIDÉRANT que des citoyens et des entreprises du milieu se sont aussi investies pour soutenir les équipes qui combattaient le feu, soit en disponibilisant des membres de leur personnel, soit en fournissant de leur temps, du matériel et des aliments, ou autrement;

**172-2020**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil de la Ville de La Pocatière adresse ses sincères remerciements à tous ceux qui se sont impliqués, de près ou de loin, lors de ce sinistre, démontrant une solidarité, une disponibilité et un engagement hors du commun. Le conseil municipal profite de cette

résolution pour adresser un merci tout spécial aux pompiers de son service de sécurité incendie qui démontrent une disposition particulière à participer activement à toute action d'entraide où leur présence est requise.

### **Période de questions**

Aucune question n'a été adressée au conseil.

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**173-2020**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 25